



Association Nationale Transgenre

BP 43670 · 54097 Nancy cedex

Tel : +33 (0)6 25 40 59 21

Courriel : info@ant-france.eu · www.ant-france.eu

Membre de la Fédération LGBT · Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine · Membre de TGEU

Communiqué de presse du 5 mai 2014

Pour un changement d'état civil libre et gratuit, démedicalisé et déjudiciarisé !

L'A.N.T. dévoile sa proposition de loi sur l'identité de genre !

Après avoir attendu de longues années que des parlementaires s'emparent du sujet sérieusement, sans tabous ni arrière-pensées, l'A.N.T. s'est résolue il y a plusieurs mois à travailler sur un projet de loi sur l'identité de genre ouvrant le changement d'état civil libre, gratuit, démedicalisé et déjudiciarisé aux personnes transgenres :

- Libre car chaque individu, y compris les personnes mineures, doit avoir le droit d'assumer son identité de genre dans la République ;
- Gratuit afin que les personnes les plus fragiles socialement puissent effectuer les démarches sans devoir faire face à une barrière financière insurmontable ;
- Démedicalisé, car il faut en finir avec les preuves de stérilisation chirurgicale ou chimique, les expertises humiliantes, les certificats psychiatriques arbitraires et discriminatoires ;
- Déjudiciarisé pour ne plus dépendre de l'interprétation subjective de magistrats et de critères d'homologation de la transidentité qui ne peuvent qu'être sexistes et transphobes !

Il est temps de porter au législateur nos revendications, validées en 2012, puis en 2013 par la plupart des associations transgenres et LGBT. Cette PPL a donc été envoyée aux responsables des groupes parlementaires du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Cette proposition de loi, respecte les textes essentiels sur la question du respect des droits des personnes transgenres. Elle s'appuie ainsi sur « Les Principes de Jogjakarta (Principes sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre), les 12 recommandations de Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, la Résolution 1728 (2010) du Conseil de l'Europe, la loi Argentine sur l'identité de genre de 2012.

L'Association nationale transgenre démontre ainsi qu'une loi de la République peut prendre en compte l'ensemble des revendications des personnes transgenres. Nous demandons en conséquence aux parlementaires de prendre leurs responsabilités vis-à-vis du respect des droits humains des personnes transgenres, et de permettre que la France s'engage à nouveau sur le chemin de l'égalité des droits pour toute sa population sans distinction, intersexe, lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et hétérosexuelle.

Sous peine de reculer face aux réactionnaires, vociférant mais minoritaires, partisans d'une époque révolue, la France ne peut se permettre d'arrêter de légiférer sur des avancées sociétales, que ce soit concernant la famille (notamment la PMA pour toutes les femmes), la filiation et les droits des personnes transgenres !

Pour l'Association Nationale Transgenre,
Delphine Ravisé-Giard
Porte-parole

Association Nationale Transgenre

BP 43670

54097 NANCY Cedex

Site Internet : www.ant-france.eu

Mail : porte.parole@ant-france.eu

Mobile : +33 (0)6 11 63 48 00

Association Nationale Transgenre

Association loi de 1901 · enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345

SIRET 530 483 734 00014 · Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)